



Rapport de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2026

1. Le caractère réglementaire du Débat d’Orientation Budgétaire	page 3
A. Le caractère réglementaire de la procédure	page 3
B. Le contexte général	page 3
2. La situation économique et sociale de la ville	page 7
A. Repères	page 7
B. Comparaison socio-économique de la ville avec les villes proches et de taille équivalent	page 8
3. Les perspectives 2026 : les actions de la commune	page 10
4. Les orientations générales en matière de dépenses	page 13
A. Les dépenses de fonctionnement	page 13
B. Les dépenses d’équipement d’investissement	page 15
5. Les orientations générales en matière de recettes	page 16
A. Les recettes de fonctionnement	page 16
B. Les recettes d’investissement	page 17
6. La Capacité d’Auto-Financement brute (CAF)	page 19
7. Evolution de l’endettement	page 20
A. Dette directe de la ville	page 20
B. Emprunts garantis	page 24
8. Le personnel	page 25
A. Structure des effectifs permanents de la ville	page 25
B. Structure des dépenses de personnel	page 25
C. Autres	page 26
9. Conclusion et projet d’équilibre budgétaire 2026	page 27
Glossaire	page 28

1. LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

A. Le caractère réglementaire de la procédure

Débat prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu lors d'un Conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 du CGCT.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

Ce débat a lieu en séance du Conseil municipal le 18 novembre 2025, le budget primitif 2026 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 16 décembre 2025.

L'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu par ailleurs compléter ce dispositif, avec notamment l'obligation d'une présentation des engagements pluriannuels, de la structure et de la gestion de la dette, l'obligation de prendre acte du débat par une délibération spécifique et de mise en ligne du rapport définitif du Débat d'Orientation Budgétaire sur le site internet de la collectivité. De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

B. Le contexte général

B1. Préambule au Projet de Loi de Finances 2026

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 a été présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025 dans un contexte politique national complexe et agité, le gouvernement actuel ayant été nommé le 12 octobre 2025. Le projet de loi est soumis à l'examen parlementaire à partir du 24 octobre et pendant 40 jours.

En l'état actuel des publications et des débats, on observe que le Projet de Loi de Finances pour 2026 poursuit des objectifs clairs : une stratégie de redressement des comptes publics avec une baisse du déficit public conformément à la trajectoire de désendettement d'ici 2029. Il s'inscrit dans un environnement économique complexe, marqué par des incertitudes géopolitiques majeures.

Le Projet de Loi de Finances 2026 prévoit les indicateurs économiques suivants :

- Une croissance économique du PIB (Produit Intérieur Brut) de +1% en 2026
- Une inflation à +1.3%
- Des dépenses publiques ramenées à 56,4% du PIB
- Une contribution des collectivités locales

Dans ce contexte, l'exécutif projette de réduire le déficit public à 4.7 % du PIB en 2026 et moins de 3% en 2029.

L'essentiel à retenir dans le PLF 2026 pour les collectivités locales (et qui impacte la ville des Ponts de Cé) :

1 - Des dotations de fonctionnement sont stables ou en baisse, sauf pour le fonds de soutien des activités périscolaires.

Les principaux chiffres :

- 53.45 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales dont 32.58 Md€ au titre de la DGF montant gelé par rapport à 2025 au global
- Stabilité de la dotation forfaitaire
- Le fonds de soutien aux activités périscolaires (FSDAP), est supprimé à la rentrée scolaire 2025-2026

Rappel : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est le principal concours financier de l'Etat vers le bloc communal. Elle est divisée en 2 composantes :

- La dotation forfaitaire : principale dotation en volume, basée sur des critères de population et de superficie ;
- Les dotations de péréquation (DNP, DSR, DSU) : réparties entre les collectivités dans le but de réduire les inégalités de ressources par rapport à leurs charges.

2 - Soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique, avec la prolongation du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert ». Celui-ci est une nouvelle fois diminué de moitié et s'établit désormais à 650 millions €. Les montants déjà notifiés ne sont pas concernés.

Un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT) doit regrouper les dotations d'investissement bénéficiant au bloc communal (DETR, DSIL, DPV). Son montant s'élève à 1,4 Md€ en AE en 2026, soit une baisse au global.

3 - Diminution du périmètre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) avec la suppression des dépenses de fonctionnement (entretien bâtiments) de l'assiette. Le taux doit être maintenu à 16.404%.

Le FCTVA est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinés à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

4 - Charges de personnel : les cotisations que les employeurs territoriaux versent à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) vont augmenter de 3 points en 2026, après une hausse de 3 points en 2025. Celle-ci doit se poursuivre sur 2027 et 2028 (taux 2024 : 31,64%). À partir du 1er janvier 2026, les collectivités devront également mettre en place une participation à la complémentaire santé pour leurs agents.

5- Poursuite du fonds de réserve dit « DILICO » alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales des communes, des EPCI à fiscalité propre, des départements et des régions. Les modalités doivent évoluer (montant et assiette des collectivités concernées), à ce jour, nous ne savons pas si la ville des Ponts de Cé sera concernée.

6 - Pérennisation de la dotation pour les titres sécurisés, dont l'enveloppe reste à 100 M€ en 2026 avec pour objectif de donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

B2. Conséquences du PLF 2026 et de la situation nationale**Les points marquants**

L'année 2026 s'annonce particulièrement complexe pour la construction du budget des collectivités territoriales et celui de la ville des Ponts de Cé ne fait pas exception. En effet, on observe une contraction des recettes, notamment fiscales, accompagnée d'une augmentation continue des dépenses de fonctionnement. Cet effet de ciseau, qui se renforce d'année en année, vient réduire la capacité d'autofinancement de la ville. Ce débat d'orientation budgétaire a pour objet de montrer la sincérité avec laquelle le budget 2026 se construit et les choix qui devront être faits.

Dotation Globale de Fonctionnement : stable par rapport aux montants notifiés 2025

-Dotation forfaitaire 1 720 K€,

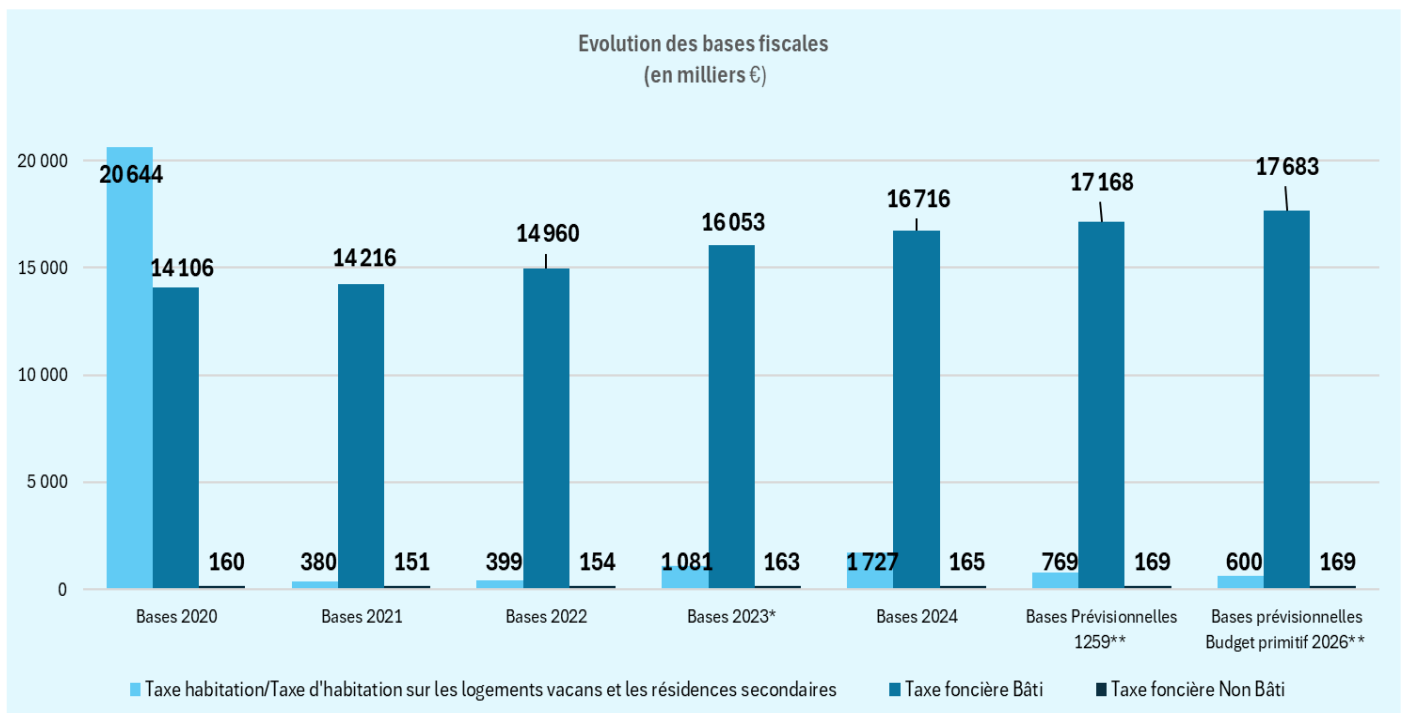
-Dotations de péréquation (DSU + DNP) : Dotation de Solidarité Urbaine à 615 K€, Dotation Nationale de Péréquation à 150 K€

Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales : stable par rapport au montant notifié en 2025 soit 220 K€

Fiscalité locale / Actualisation des valeurs locatives foncières et estimation des bases de taxe foncière 2026 :

Après de fortes revalorisations des bases fiscales en 2023 et 2024, l'inflation se stabilise depuis 2025, le taux de revalorisations reprend un rythme dit « normal » avec + 1.5 % en 2025.

Aujourd'hui, l'augmentation des bases fiscales pour le foncier bâti et la taxe d'habitation « résiduelle » devrait s'établir **en moyenne** « loi de finances » (= décision de l'Etat liée au niveau de l'inflation en novembre 2025) + augmentation physique des bases (= nouvelles constructions) à **+ 3 %**



* Mise en place de la déclaration GMBI qui a donné un certain nombre d'erreur conduisant à des régularisations tant sur les bases que sur les dégrèvements.

** bases de taxe d'habitation : seules restent les taxes d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires.

Fiscalité locale / Taux de taxes foncières :

Pour la ville des Ponts de Cé en 2026 : taux de **47,13 %**

Poursuite de la hausse des dépenses attendue pour 2026 :

Les charges à caractère général des collectivités locales, du fait de leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) ont été le premier poste touché par la hausse des prix depuis l'année 2023 et ont conservé un niveau élevé en 2024. Ces postes ne reviendront pas au niveau pré 2023 et les augmentations continuent d'impacter ce chapitre.

Cependant, le contexte international et national nous oblige à être prudent tant dans nos prévisions de dépenses que de recettes. La ville des Ponts de Cé choisit le chemin d'une prudence équilibrée avec une stabilisation de l'inflation en 2025 qui devrait se poursuivre en 2026.

Les dépenses de personnel qui intégreront plusieurs décisions gouvernementales et municipales sur la rémunération des agents municipaux :

- . L'augmentation des cotisations employeur de la CNRACL se poursuit en 2026
- . L'effet en année pleine de la mise en place de la mutuelle santé pour tous les agents de la ville (modification de l'assiette)
- . La hausse du SMIC
- . Contribution patronale de 8 % sur les titres déjeuner
- . L'assurance statutaire : comme au niveau national, une augmentation minimum est à prévoir

2. LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA VILLE

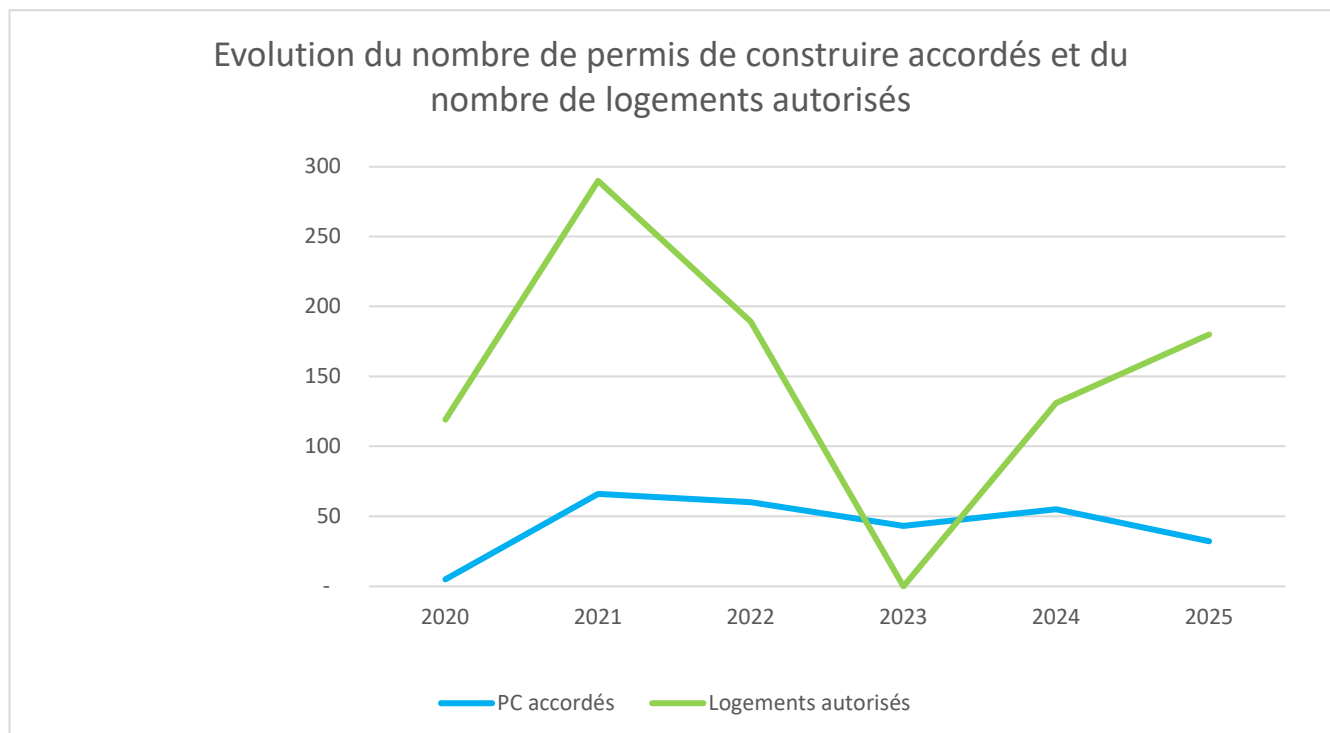
A. Repères

Les éléments présentés ci-après sont des repères qui ont pour objectif de donner une idée de la situation économique et sociale de la ville :

- Résultat du recensement de la population (pop. INSEE)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population	13 252	13 354	13 360	13 123	13 272	13 415

- Urbanisme : Evolution du nombre de logements (chiffres 2025 jusqu'au 04/11/2025)



	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
PC accordés	5	66	60	43	55	32
Logements autorisés	119	290	189	-	131	180

- Emploi : Taux de chômage sur la zone d'Angers

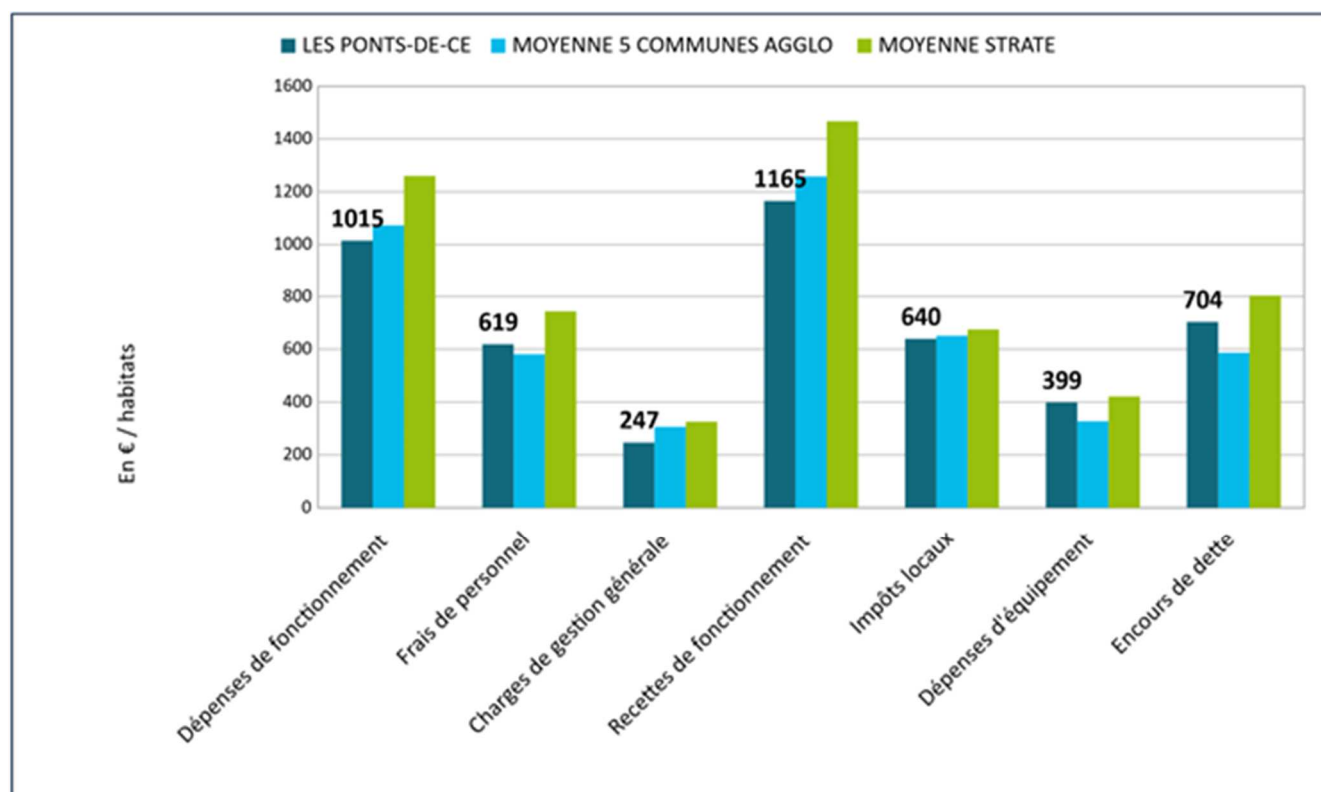
	1er Tri 2020	1er Tri 2021	1er Tri 2022	1er Tri 2023	1er Tri 2024	1er Tri 2025
Taux	8,60%	8,40%	7,30%	6,80%	7,10%	7,20%

Note DREETS

B. Comparaison socio-économique de la ville avec les villes proches et de taille équivalente

Chiffres 2024	Les Ponts-de-Cé	Trélazé	Saint Barthélémy d'Anjou	Avrillé	Loire Authion
Population	13 271	15 544	9 689	15 330	16 992
Nombre de foyers fiscaux	7 643	9 310	5 567	8 721	8 660
<i>Dont part foyers non imposables</i>	53.40 %	60.40 %	52.80 %	47.40 %	50.20 %
Revenu fiscal Moyen par foyer (en euros)	29 501 €	25 868 €	29 322 €	33 991 €	34 346 €
Nombres de logements	6 440	7 096	4 524	7 256	7 115
Nombre d'établissements imposés à la CFE	868	900	762	793	805

- Analyse financière comparative avec les villes proches et de même taille (chiffres 2024)



En comparaison aux 4 communes de l'agglomération d'Angers de taille équivalente (Avrillé, Trélazé, Loire-Authion et Saint Barthélémy d'Anjou), la ville des Ponts de Cé se caractérise par :

- Des dépenses de fonctionnement moins élevées,
- Des frais de personnel à un niveau un légèrement supérieur à la moyenne, cela s'explique par le grand nombre de services gérés directement par la collectivité,
- Des charges de gestion générale plus faibles,
- Des recettes de fonctionnement moins élevées,
- Des impôts locaux très proches de la moyenne,

- Des dépenses d'équipement (travaux d'investissement) plus élevées,
- Un encours de dette plus élevé.

En comparaison aux communes de la même strate (taille) au niveau national : les constats sont les mêmes pour les dépenses de fonctionnement, les charges de gestion générale, les recettes de fonctionnement, les impôts locaux. Les frais de personnel et l'encours de dette sont inférieurs à ceux de la strate et le niveau des dépenses d'équipement se rapproche de celui de la strate.

3. LES PERSPECTIVES 2026 : LES ACTIONS DE LA COMMUNE

« Construisons avec les citoyens et les acteurs du territoire un plan d'actions communal pour le climat. »

Sont listées ci-après les actions du mandat qui seront engagées en 2026. Ces actions sont placées sous le signe de la transition écologique. Le budget 2026 doit permettre de poursuivre la concrétisation des engagements pris devant les Ponts de Céais(ses) en mars 2020 tout en tenant compte de la nécessaire maîtrise du budget.

PÔLE VILLE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

« Déclinons les actions de la transition écologique dans l'aménagement et le développement des Ponts de Cé. »

Les actions 2026 du plan climat



- Continuer la rénovation thermique de nos bâtiments
- Mettre en place des démarches participatives dans les quartiers : îlots de fraîcheur
- Encourager l'économie circulaire, généralisation du tri à la source des biodéchets
- Aménager des liaisons douces en lien avec le plan vélo d'Angers Loire Métropole
- Poursuivre la dématérialisation des procédures
- Démarche TETE déploiement du plan d'action

Plans pluriannuels d'actions et de maintenance

- Poursuivre les aménagements de proximité dans les quartiers
- Piloter en lien avec Angers Loire Métropole le plan pluriannuel de développement/entretien de la voirie
- Améliorer l'accessibilité voirie / bâtiments

Aménagement de la ville

- Favoriser le développement urbain en assurant la mixité générationnelle et sociale dans le respect du Plan Local de l'Habitat
- Continuer un renouvellement urbain ambitieux et réaliste
- Améliorer la circulation en lien avec Angers Loire Métropole sur les axes principaux
- Assurer un aménagement des Hauts de Loire avec des ambitions environnementales fortes
- Imaginer un lendemain aux Fonderies de l'Authion

Économie et emploi

- Favoriser l'économie circulaire
- Développer les zones d'activités : Sorges, Moulin Marcille et Florilore
- Apporter un soutien aux commerces de proximité et aux marchés de plein air
- Soutenir les actions des associations de commerçants et d'entreprises ponts de céais.

POLE VILLE ATTENTIVE A TOUTES ET A TOUS

« Accompagnons les citoyens dans leur quotidien, des plus jeunes aux plus âgés. »

Les actions 2026 du plan climat



- Poursuivre l'introduction des produits locaux et bio dans la restauration collective
- Eduquer nos enfants : Cé l'Avenir !
- Terminer la végétalisation des cours d'écoles avec la dernière cour de l'école Jacques-Prévert

Solidarités

- Mieux connaître le territoire, ses habitants et les dynamiques sociales (via une analyse des besoins sociaux)
- Proposer des actions collectives favorisant les liens, pour différents publics (aînés, adultes isolés)
- Faire évoluer l'offre d'accompagnement et de services pour répondre aux nouveaux besoins des habitants (aide alimentaire, ateliers de prévention,)
- Développer des actions avec les entreprises, dans le cadre du relais emploi
- Engager une réflexion sur le rôle du CCAS face aux demandes d'aides à la réalisation de démarches administratives

Éducation / Enfance / Jeunesse

- Continuer le développement des temps d'échanges entre parents
- Poursuivre le partenariat avec les établissements scolaires
- Faire connaître et vivre la nouvelle structure jeunesse
- Favoriser les actions intergénérationnelles
- Mise en place d'une réflexion sur un deuxième CLSH aux vues des programmes immobiliers dans la collectivité
- Mise en place d'une réflexion sur un nouvel équipement d'accueil des jeunes enfants (Multi-accueil) dans le quartier des Hauts-de-Loire.

« Ensemble, continuons à tisser des liens pour pérenniser notre qualité de vie. »

- ## Sports et Loisirs

- ## Culture

- ## Vie associative et citoyenneté

- ## Tourisme

- Poursuivre la mise en valeur de Rive d'Arts pour accroître son rayonnement dans l'agglomération
- Offrir un programme attractif pour la saison estivale
- Imaginer de nouvelles mises en valeur du Château

4. LES ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE DE DEPENSE

A. Les dépenses de fonctionnement

Globalement, comme chaque année, les orientations visent à une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la commune de dégager les capacités d'investissement nécessaires à la mise en œuvre du projet de mandat, tout en continuant à offrir les mêmes services de qualité à la population.

Cependant, la situation nationale déjà évoquée va rendre l'exercice de plus en plus ardu au fil des années et accentuer l'effet ciseaux observer sur les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Le budget de la ville est construit par chaque service, puis fait l'objet d'un arbitrage par les élus : les chiffres présentés ci-dessous sont seulement des tendances, susceptibles d'évoluer en fonction des décisions prises lors des réunions d'arbitrages budgétaires.

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Budget primitif 2025	DOB 26	Evolution DOB 26 à BP 25
Frais de personnel	8 948 000	9 238 000	3,24%
Charges à caractère général	3 497 425	3 596 009	2,82%
Subventions	919 800	939 913	2.19%
Charges financières	330 000	327 500	-0,76%
Participations	313 050	301 264	-3.76 %
Autres charges	287 601	317 492	10 39%
Total des opérations réelles	14 295 876	14 720 178	2,97%

A1. Frais de personnel

Les frais de personnel évolueront de 3.24 %, soit environ + 290 000€ car la prévision budgétaire prend en compte :

- Créations/évolutions de postes
- Autres Impacts :
 - Avancement d'échelons et grades 2026 : + 53 000 €
 - Hausse de la cotisation CNRACL : + 65 000€
 - Participation obligatoire mutuelle de 15 € pour les adhérents au contrat groupe : + 29 000 €
 - Hausse du SMIC : + 6 000€

A2. Charges à caractère général

Les charges à caractère général évolueront de 2.82 %.

Les raisons principales de cette légère augmentation sont :

- Les fluides et plus particulièrement le gaz : la ville a changé, pour plusieurs sites le type d'énergie utilisée (géothermie). Evolution contenue grâce aux travaux effectués sur les bâtiments
- Les achats de repas pour la restauration scolaire (augmentation des tarifs)

- Entretien des espaces verts et élimination des déchets sauvages : p
jour en 2025 et génèrent de l'entretien. Par ailleurs le coût estimé de gestion des dépôts sauvage est de
+ 30 K€.
- Augmentation des cotisations d'assurances

Les autres postes seront aussi affectés dans une moindre mesure, par le niveau de l'inflation.

A3. Subventions

Les subventions versées par la ville évolueront globalement de 2 %.

A4. Charges financières

Les charges financières évolueront de – 0.76 %.

Les investissements 2025 ont nécessité la contraction d'emprunt de 3M€ (contractualisé au fur et à mesure des besoins). La contractualisation des emprunts au fil du besoin et plus tard qu'estimé, avec de bonnes surprises sur les taux 2025 permettent une enveloppe quasi-constante sur 2026. Les taux estimés pour 2026 sont quant à eux estimés aux alentours de 4 % à date.

A5. Participations

Les participations (ligne budgétaire essentiellement constituée de la participation versée aux écoles privées) devraient diminuer de 3.76 %.

Le coût par élève est en diminution du fait de la baisse des effectifs et de la stabilisation des charges.

A6. Autres charges

Montant en hausse de 30 K€ due notamment à l'augmentation des logiciels informatique.

B. Les dépenses d'équipement d'investissement

Les dépenses d'équipement d'investissement sont essentiellement constituées des travaux structurants réalisés pour entretenir et développer les équipements de la ville et par le remboursement de la dette (point évoqué dans la section « évolution de la dette »).

Le Plan Pluriannuel d'Investissement pourrait se présenter comme suit :

Libellé	2025 conforme budget	2026	2027
Enfance et Jeunesse	2 500 000	-	-
Budget participatif	50 000	-	50 000
Affaires culturelles	-	213 500	100 000
Renaturation en ville	633 000	560 000	150 000
Rénovation énergétique du patrimoine bâti	1 392 000	-	-
Gros entretien des bâtiments	-	360 000	-
Sport et infrastructures reliées	-	910 000	30 000
Etudes, outils de travail et divers matériel	-	699 200	599 200
Grands projets	4 575 000	2 742 700	929 200

B1. Affaires culturelles

Les grands projets de l'année sont la rénovation de l'orgue (100 K€) et la création d'une fresque sur le mur de la médiathèque Saint-Exupéry (50 K€).

B2. Renaturation en ville

La cour du groupe scolaire Jacques Prévert est prévue sur 2026. Il s'agit de la dernière cour à renaturer (280 K€).

La ville prévoit également la renaturation de garages chemin du petit pouillé ainsi que la création d'ilots de fraîcheurs dans le cadre de l'adaptation au changement climatique (100 K€). Ainsi que la fin de l'aménagements paysagers de la Zac de la Monnaie.

B3. Gros entretien des bâtiments

Cet item comprend la première phase de remise en peinture des différentes écoles de la ville (80 K€) ainsi que l'entretien des bâtiments (280 K€).

B4. Sports et équipements reliés

En lien avec les Avan'Cé Climatiques et les actions spécifiques d'amélioration de la performance énergétique et de diminution des consommations d'eau, la ville va rénover les installations techniques de la baignade, celles-ci ayant plus de 30 ans (tranche 2 pour 765 K€).

La ville prévoit également la rénovation des sols sportifs de la salle annexe d'Athlétis, de la fosse gym et des aires de jeux.

B5. Autres projets

Le budget participatif est suspendu en 2026.

Le plan pluriannuel d'investissement comprend les projets entamés en 2025 (construction de l'accueil jeunes et travaux de géothermie) et 2026 qui devront se poursuivre en 2027 et les investissements récurrents afin de répondre aux obligations légales (renouvellement parc automobile, investissement informatique, études...).

5. LES ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE DE RECETTES

A. Les recettes de fonctionnement

Libellé	Budget primitif 2025	DOB 26	Evolution DOB 26 à BP 25
Impôts locaux	8 580 000	8 788 000	2,42%
Reversement de fiscalité des groupements	1 092 632	1 117 000	2,23%
Autres impôts et taxes	738 000	763 000	3,39%
Compensation de fiscalité	93 000	90 000	-3,23%
DGF et Dotations non fiscales	2 811 881	2 845 071	1,18%
Produits des services et du domaine	1 255 785	1 259 880	0,33%
Produits divers	900 251	1 016 355	12,90%
Total	15 471 549	15 879 306	2,64%

A1. Impôts locaux

Sur cette ligne sont comptabilisés dans les colonnes BP 2025 et DOB 2026 les produits de taxe foncière bâtie et non bâtie, de taxe d'habitation « résiduelle » (logements vacants et résidences secondaires) ainsi que le coefficient correcteur qui permet de compenser la perte de la taxe d'habitation à l'euro près.

L'augmentation réelle 2025/2026 ne sera que de 2,42 % (cf. commentaires sur la prévision de l'augmentation des bases fiscale), la prévision au moment du budget 2026 prend en compte les prévisions d'inflation du PLF 2026.

A2. Reversement de fiscalité des groupements

On trouve ici les recettes reversées par la communauté urbaine, l'Attribution de Compensation, la Dotation de Solidarité Communautaire et le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC) : ligne relativement stable malgré les fluctuations du FPIC (+10 K€ prévu en 2026 afin de rester au montant notifié 2025)

A3. Autres impôts et taxes

Cette rubrique comprend les droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe sur la publicité extérieure. Les droits de mutations perçus par la commune se stabilise malgré le ralentissement des transactions immobilières.

A4. Compensations de fiscalité

Versées par l'Etat lorsque c'est lui qui prend la décision d'exonérer des contribuables ; lorsqu'une décision d'exonération est prise par la ville, il n'y a pas de compensation). Stabilisation attendue.

A5. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et dotations non fiscales

Ligne constante.

A6. Produits des services

Pour financer l'ensemble des dépenses prévues et maintenir un niveau d'autofinancement acceptable (écart entre les recettes et les dépenses), une revalorisation de l'ensemble des tarifs municipaux a été décidée à hauteur de 2 % en 2026 (date de mise en œuvre à fixer suivant le type tarif).

A la marge, et à la demande de la trésorerie, les locations et les loyers sont basculés sur le chapitre 75 – Autres produits de gestion courantes. Certains loyers et charges étaient encore comptabilisés au chapitre 70 – Produits des services et du domaine en 2025.

Le poste de produits des services, au-delà de ce changement de périmètre, est un poste en augmentation pour les raisons suivantes :

- Augmentation des tarifs,
- Augmentation de la ligne « refacturation des charges locatives »
- Les contrats de locations passés avec nos partenaires

A7. Produits divers

Cette rubrique comprend les revenus de location des immeubles ainsi que des remboursements divers.

Elle est attendue en hausse par rapport à 2025 pour les raisons évoquées au-dessus (changement de périmètre des loyers) de la partie « agent » des chèques déjeuner et du remboursement des arrêts maladie des agents par l'assurance statutaire.

B. Les recettes d'investissement

Libellé	Budget primitif 2025	DS 26	Evolution DS 26 à BP 25
Cession d'actifs	1 867 000	2 000	-99,89%
FCTVA	600 000	853 008	42,17%
Taxe d'aménagement	100 000	100 000	0,00%
Subvention d'investissement	486 360	260 400	-46,46%
Emprunts	3 353 837	2 097 059	-37,47%
Autre immobilisation financière	-	645 000	-
TOTAL	6 407 197	3 957 467	-38,23%

(*) DM : Décisions Modificatives du budget prises au cours de l'année 2025

B1. Cessions d'actifs

Seule cession prévue en 2026 :

- Ventes diverses de matériel

Les cessions 2025 ayant eu lieu à date ou en cours :

- 19 Avenue Gallieni
- 3 Rue Pasteur

B2. FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est assis sur les dépenses d'investissement de l'année N-1 ; ce fonds permet à la commune de se faire rembourser la TVA par l'Etat. Pour rappel, le PLF 2026 prévoit un maintien du taux soit 16,404%. Les recettes de ce fonds sont estimées à 853 K€. Ce montant est susceptible d'évoluer d'ici à la fin de l'exercice 2025.

B3. Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est estimée à 100 K€ : depuis le transfert de la compétence voirie, cette taxe est perçue directement par ALM et remboursée ensuite à la ville. Le remboursement comporte une part fixe garantie (94 K€) et une part variable en fonction du montant réellement perçu par ALM.

B4. Subventions d'investissement

Le niveau des subventions est estimé à 260 K€.

De nombreux projets d'investissement ont été réalisés en 2025 et les subventions correspondantes sont en cours de demande de solde. Pour 2026, trois projets peuvent être éligibles aux subventions :

- Rénovation de l'orgue
- Rénovation de la baignade (avance demandée en 2025)
- Renaturation de la cour de l'école Jacques-Prévert

B5. Emprunt

2 M€ d'emprunt sont prévus en 2026 du fait du montant important de travaux d'équipement inscrits au PPI.

B6. Autre immobilisation financière

La dation relative à la construction de la Maison des Associations est prévue sur ce chapitre (645 K€). La contrepartie dépenses est prévue en investissement également. C'est une opération neutre.

6. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE (CAF)

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

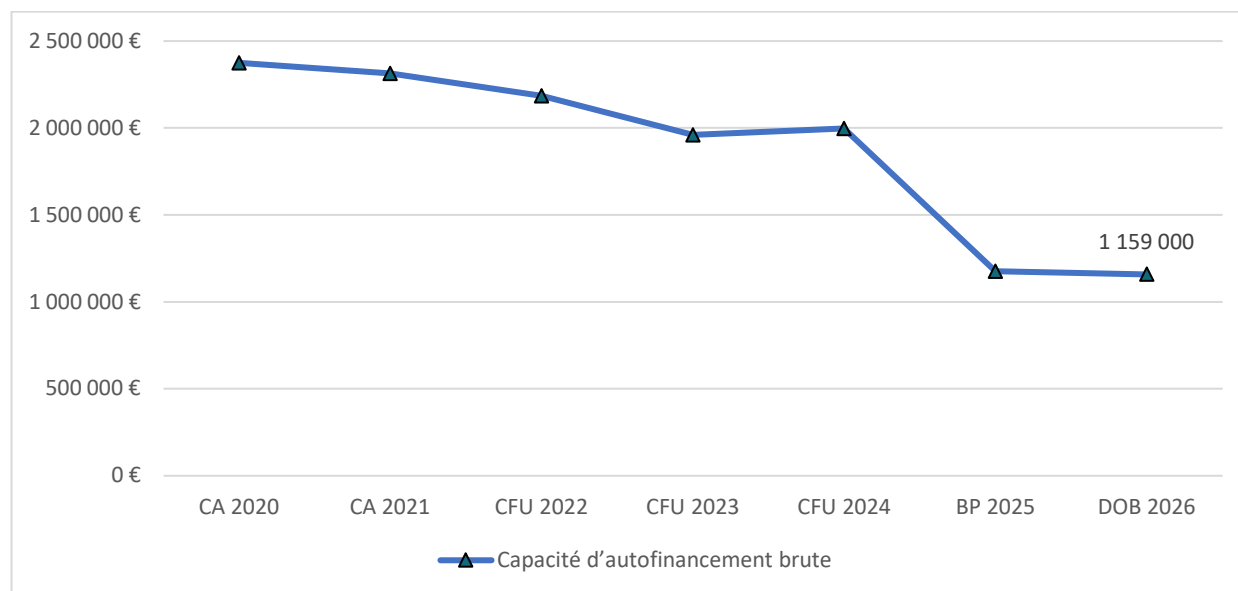
Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 049-214902462-20251118-25SE1811_01-DE



La CAF (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) se situera au niveau de **1 159 K€**. Toutefois, ce montant pourra évoluer à la suite des arbitrages budgétaires.

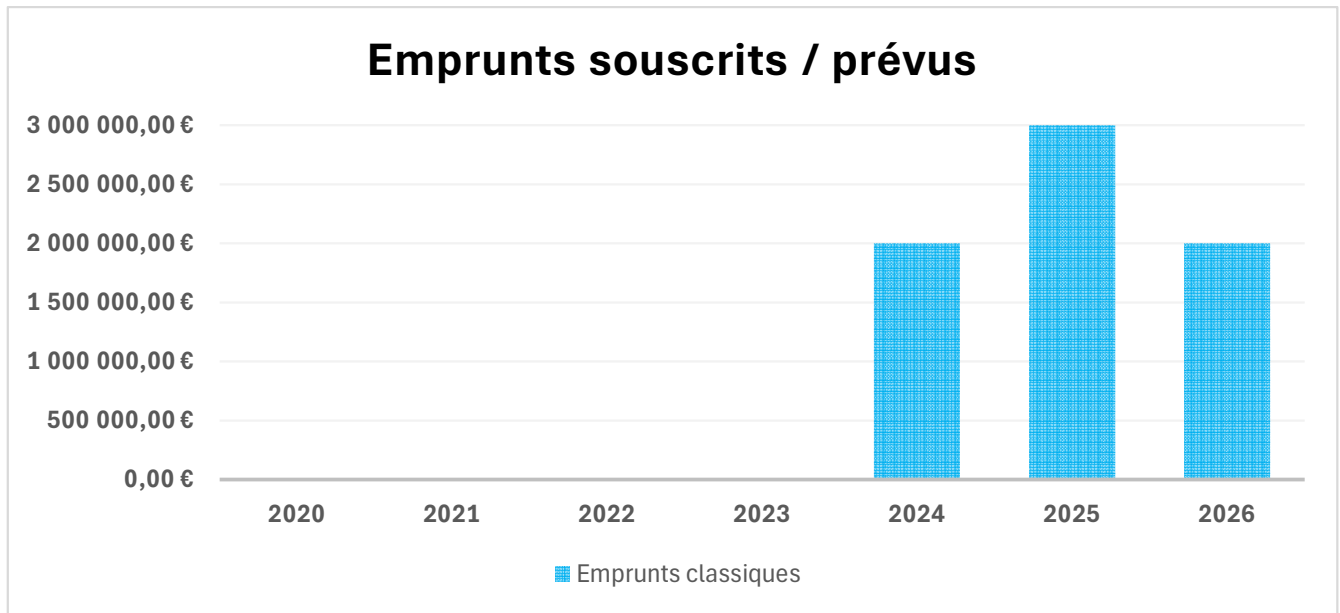


7. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

A. Dette directe de la ville

A1. Emprunts souscrits

En 2026, la commune prévoit d'emprunter la somme de 2 M€ pour faire face à des dépenses d'équipement élevées. Cette somme pourra être ajustée en cours d'année en fonction du niveau de trésorerie et de l'avancement des travaux.



A2. Annuité de la dette

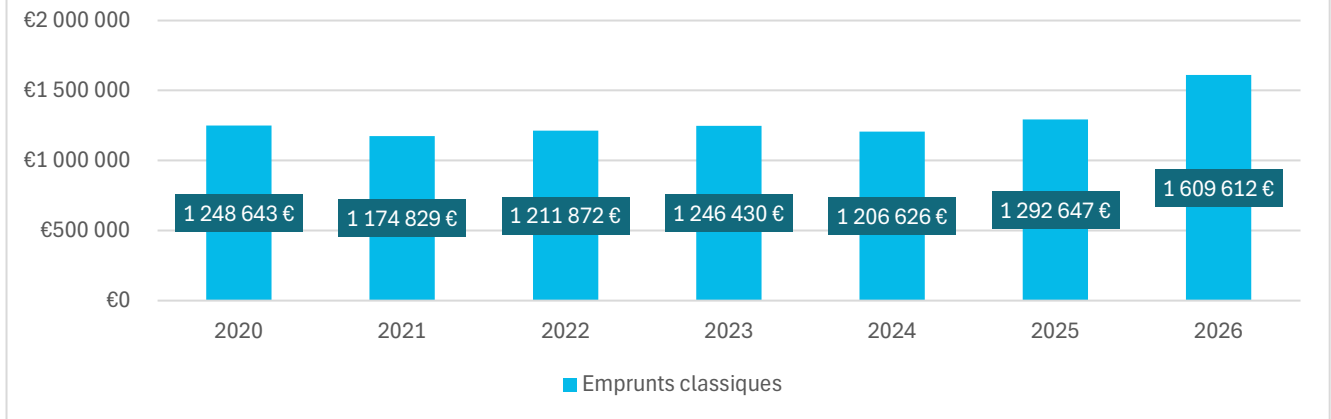
La politique prudente de gestion de la dette menée par la commune permet de stabiliser l'annuité de l'emprunt (annuité = remboursement capital + intérêts) à un niveau inférieur à 1 292K€ (au 31/12/2025).

Depuis 2022, la commune bénéficie de la baisse du Livret A (2.4 au 1/02/2025 puis 1.7 % au 1/08/2025) après une hausse de 2022 à février 2025 0,5 % en 2021 à 3 % en 2023, le taux est gelé jusqu'en février 2025). ; les prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations indexés sur le livret A représentent environ 1 895 K€ de capital restant dû.

De plus, pour l'année 2025, notre emprunt structuré est passé d'un taux fixe de 3,83 % à un taux de 11,69 % en 2024 puis redescendu à 3.83 % pour l'annuité de 2026. Le même taux est pour le moment projeté pour la dernière annuité qui aura lieu en 2026.

Enfin, les nouveaux emprunts contractés sont estimés avec des taux d'intérêt à 3,90 %. Ces explications conduisent à une annuité qui augmente et se situerait à 1 609 K€ en 2026.

Annuité de la dette



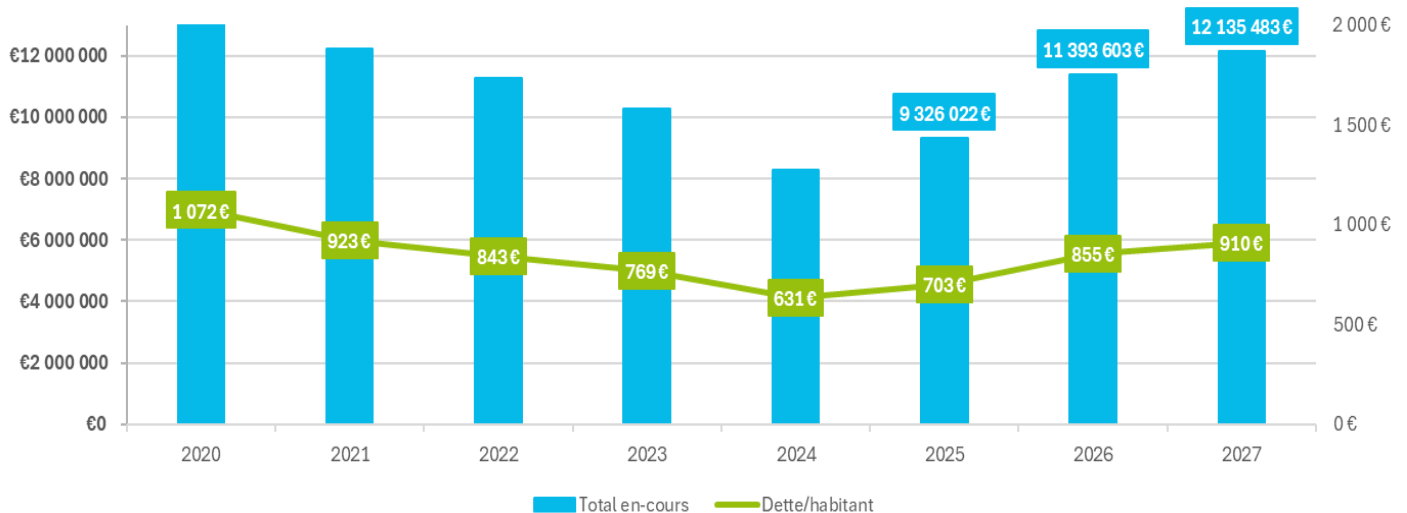
A3. Encours de la dette

La courbe en vert représente l'en-cours de dette par habitant.

Au 1er janvier 2027, l'encours de dette remontera et devrait être de 12 135 K€ (si la réalisation d'un emprunt de 2m€ en 2026). Cette évolution a pour origine les investissements structurants portés par la ville.

L'objectif est de stabiliser l'encours de dette autour de 12 M€ dans les années à venir.

En-cours de la dette au 1er janvier



A4. Structure de la dette par prêteur (au 31/12/2025)

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle moyenne *	Nombre de lignes
11 393 603	2,89%	12 ans 11 mois	20

*Durée moyenne restant à courir jusqu'à la fin de l'encours.

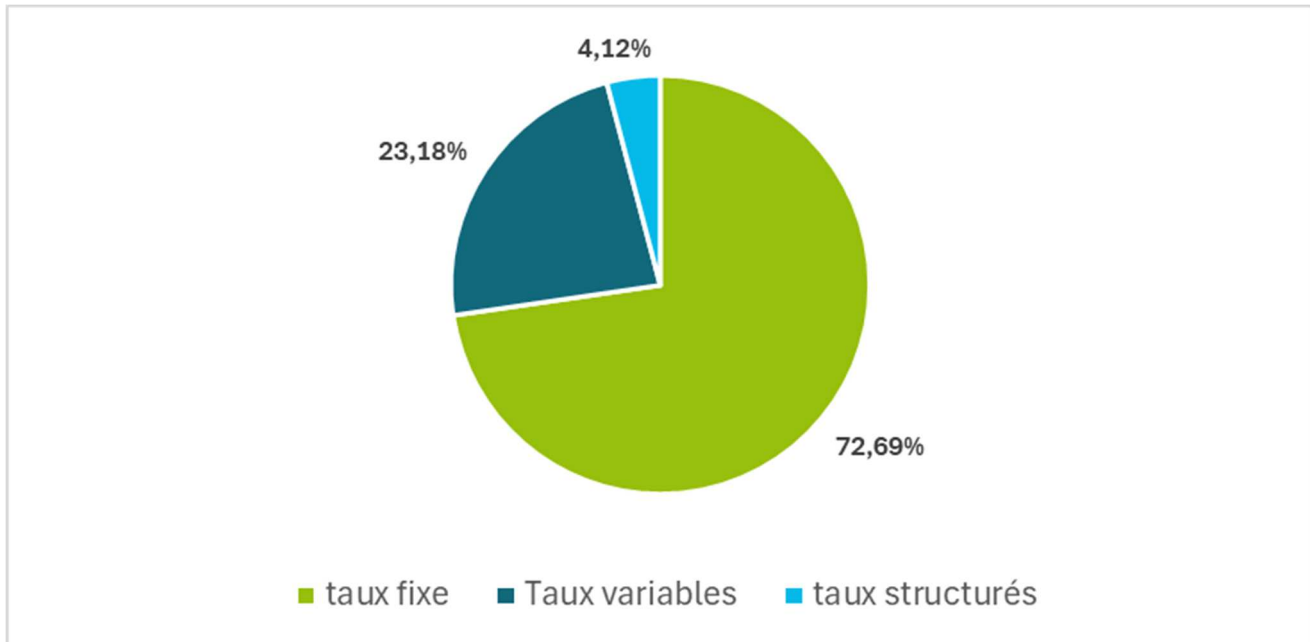
Organisme Prêteur	Capital Restant Dû Début Exercice	% du capital restant dû
Caisse des Dépôts et Consignation	1 895 601	16,64%
CAISSE D'EPARGNE	1 558 030	13,67%
Crédit Foncier de France	1 445 670	12,69%
Crédit agricole - CACIB	1 083 815	9,51%
La Banque Postale	1 975 000	17,33%
DEXIA	447 987	3,93%
Caisse d'allocations familiales	100 000	0,88%
Caisse Française de Financement Local	2 887 500	25,34%
	11 393 603	100,00%

Le taux moyen est passé de 2.90 % (en novembre 2024) à 2,89 % (-0.01%). Cette stabilité, déjà explicitée ci-dessus, résulte de la stabilisation du livret A, de la sortie du taux fixe de l'emprunt structuré et de la stabilisation, sur 2025 des taux d'intérêts.

En termes de répartition par prêteur, la répartition (en pourcentage) est très proche de celle de l'an dernier puisque nous avons emprunté moins que prévu ; la Caisse de française de financement local est notre 1er prêteur.

A5. Structure de la dette par type de risques (au 31/12/2025)

La part de taux fixes dans notre dette augmente par rapport à celle de l'an passé puisque nous avons emprunté à taux fixe en 2025 ; la commune continue de privilégier, depuis les 6 dernières années, le recours aux emprunts à taux fixes.



La répartition de l'en-cours est la suivante (classement des emprunts selon la charte Gissler, mesure des risques présentant les emprunts) :

Catégorie	Encours au 31/12/2025	%
1 - A	11 262 743€	98.85%
6 - F	130 860€	1.15%
Total	11 393 603€	100,00%

1A=Emprunt sans risque (Indices zone Euro et taux fixe ou taux variable simple) = emprunts les moins risqués /
 6-F = emprunt hors charte (produit structuré) = emprunts les plus risqués

Le prêt structuré noté 6-F contracté en 2006 auprès de la CACIB représente 1.15 % de notre encours. Nous avons, jusqu'en 2022, payé le taux fixe de 3,83 % prévu au contrat si la clause de fixation du taux (écart de 2 taux variables appelés CMS) était respectée. En 2024, la clause de fixation du taux nous a conduit à appliquer un taux dégradé 11,69 %, puis un taux de 3.83 % sur 2025. Le taux retenu pour estimer les intérêts à payer en 2025 est de 3.83%. La dernière échéance de ce prêt est prévue en 2026

A6. Détail de la dette

Le détail de la dette de la ville au 31/12/2025 s'établit comme suit :

	Organisme fournisseur	Date de réalisation	K dû fin exercice 31/12/2025	Intérêts	Durée résiduelle	Taux facial	Montant initial	Index de taux
303	Crédit Agricole	29/12/2017	515 295	7 281	12 ans, 2 mois	1,35	800 000	FIXE
304	CAISSE D'EPARGNE	21/10/2019	582 783	4 794	14 ans	0,79	800 000	FIXE
295	CAISSE D'EPARGNE	24/05/2012	733 734	9 555	6 ans, 10 mois	1,2	1 800 000	FIXE
290	CAISSE D'EPARGNE	25/06/2007	241 512	1 338	1 an, 5 mois	0,37	2 000 000	FIXE
292	DEXIA	31/03/2010	339 000	11 567	4 ans, 2 mois	0	1 500 000	TAG03M
293	DEXIA	06/08/2010	108 987	3 447	4 ans, 8 mois	2,82	375 000	FIXE
2941	CACIB	31/10/2011	437 660	4 909	5 ans, 6 mois	1	1 100 000	FIXE
289	CACIB	03/08/2006	130 860	2 352	3 mois	3,43	2 000 000	STRUCTURES
297	Crédit Foncier de France	03/08/2013	626 409	26 655	7 ans, 7 mois	3,93	1 299 900	FIXE
297	Crédit Foncier de France	03/08/2013	819 261	34 862	7 ans, 7 mois	3,93	1 700 100	FIXE
299-2	Caisse des Dépôts et Consignation	03/11/2014	101 245	3 585	8 ans, 11 mois	1,25	200 000	LIVRETA
298	Caisse des Dépôts et Consignation	30/09/2014	1 063 183	41 058	9 ans	0,75	2 050 000	LIVRETA
299-1	Caisse des Dépôts et Consignation	30/04/2015	236 358	8 340	9 ans, 4 mois	1,25	444 500	LIVRETA
301-1	Caisse des Dépôts et Consignation	15/07/2016	252 897	8 857	10 ans, 8 mois	0,75	425 000	LIVRETA
301-2	Caisse des Dépôts et Consignation	23/05/2016	241 918	3 273	10 ans, 8 mois	1,29	425 000	FIXE
308	La Banque Postale	17/04/2025	975 000	19 663	19 ans, 4 mois	3,67	1 000 000	FIXE
310	La Banque Postale	31/10/2025	1 000 000	-	9 ans, 10 mois	3,75	1 000 000	FIXE
306	Caisse Française de Financement Local	22/07/2024	937 500	34 100	18 ans, 8 mois	3,52	1 000 000	FIXE
307	Caisse Française de Financement Local	19/12/2024	962 500	25 695	19 ans	3,32	1 000 000	FIXE
309	Caisse Française de Financement Local	31/07/2025	987 500	7 895	19 ans, 7 mois	2,042	1 000 000	EURIBOR03M
311	Caisse d'Allocation Familiale	19/09/2025	100 000	-	9 ans, 8 mois	0	100 000	FIXE
Total: 21			11 393 603	259 228			22 019 500	

B. Emprunts garantis

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités.

La situation prévisionnelle des emprunts garantis par la ville des Ponts de Cé au 31/12/2025 sera la suivante :

Catégorie	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2025	Nombre de contrats
Habitat social	49 500 754	39 906 686	119

Le capital dû restant augmente :

La commune garantissait peu d'emprunt, or, depuis 2024, les bailleurs sociaux reviennent vers la ville pour garantir, conjointement avec notre intercommunalité, Angers Loire Métropole, leurs emprunts.

8. LE PERSONNEL

A. Structure des effectifs permanents de la ville : sexe, âge, statut

Source : bilan social 2024

Sexe	Age	Titulaires ou stagiaires	Contractuels occupant un emploi permanent
HOMMES	Moins de 25 ans	2	1
	25 à 29 ans	3	1
	30 à 34 ans	4	-
	35 à 39 ans	4	2
	40 à 44 ans	7	3
	45 à 49 ans	5	1
	50 à 54 ans	10	1
	55 à 59 ans	10	-
	60 à 64 ans	2	-
	65 ans et plus	-	-
Total effectifs hommes		47	9
FEMMES	Moins de 25 ans	3	3
	25 à 29 ans	9	4
	30 à 34 ans	3	1
	35 à 39 ans	17	3
	40 à 44 ans	12	-
	45 à 49 ans	18	2
	50 à 54 ans	17	3
	55 à 59 ans	16	-
	60 à 64 ans	8	-
	65 ans et plus	-	-
Total effectifs femmes		103	16
7 personnes occupent un emploi permanent de travailleur handicapé : 3 hommes et 4 femmes			

B. Structure des dépenses de personnel (rémunérations du personnel permanent)

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont primes et indemnités (yc heures supplémentaires)	Dont NBI
MONTANT (€)	4 415 777	740 914	26 524
CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont primes et indemnités (yc heures supplémentaires)	
MONTANT (€)	458 722	80 109	
CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes	3 080 Heures complémentaires payées en 2024 agents non titulaires	
MONTANT (€)	784 636		

C. Autres

C1. Le temps de travail

- Les agents à temps complet travaillent 1607 heures par an sur un rythme hebdomadaire pouvant aller de 35h à 39h ou sur un rythme annualisé,
- 8 femmes et 2 hommes travaillent à temps partiel,
- Mise en place du télétravail au sein de la collectivité depuis le 2ème semestre 2018.

C2. Les avantages en nature

- 1 logement de fonction est attribué pour nécessité absolue de service,
- 1 véhicule de fonction et 2 véhicules de service sont attribués,
- Participation de la collectivité aux frais de mutuelle santé pour les agents adhérents à la mutuelle retenue dans le cadre d'un contrat groupe commun avec Angers Loire Métropole à hauteur de 15€ par agent et par mois à compter du 01/01/2026,
- Participation aux frais de prévoyance santé (contrat de prévoyance à adhésion obligatoire à compter du 01/01/2025, participation de la collectivité à hauteur de 50% des garanties "incapacité" et "invalidité" visant au maintien de la rémunération à hauteur de 95%)
- Forfait mobilité durable
- Attribution de titres déjeuner depuis le 01/04/2024.

9. PROJET D'EQUILIBRE BUDGETAIRE (Hors mouvements d'ordre)

Le tableau synthétique présenté ci-dessous présente les hypothèses de financement des investissements pour parvenir à l'équilibre budgétaire :

DOB 2026 (en K€)		
Les dépenses d'équipement sont financées par différents types de ressources :		
	2 740 K€	
Recettes de fonctionnement - Dépenses de fonctionnement	1 160 K€	Autofinancement Brut
	-	
Les ressources dégagées en fonctionnement (recettes-dépenses = autofinancement) qui servent en priorité au remboursement de la dette	1 125 K€	Remboursement de la dette
	=	
	35 K€	Autofinancement net
	+	
Les recettes d'investissement (cessions, FCTVA, subvention d'investissement, taxe d'aménagement)	1 215 K€	Cessions, FCTVA, subventions
	+	
L'emprunt	2 000 K€	Emprunt prévisible
	+	
Si nécessaire, prélèvement sur le fonds de roulement		

► **Capacité de désendettement**

Temps nécessaire pour rembourser intégralement la dette si l'ensemble de l'épargne brute devait y être affectée.

► **Compte financier unique (CFU)**

Ce document constitue l'arrêté des comptes de l'exercice et remplace les deux documents soumis jusqu'à présent au vote du conseil municipal :

- le compte administratif produit par la Ville de des Ponts de Cé
- le compte de gestion produit par le Comptable public.

Il est le bilan financier de l'exercice budgétaire et exprime les résultats de l'exécution des budgets de la Ville. Il retrace par nature, en dépense et en recette, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Ces données d'exécution budgétaire sont enrichies d'informations patrimoniales qui les complètent pour permettre une vision large de la situation financière de la Ville.

► **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

La DETR est une subvention de l'État destinée à soutenir les projets d'investissements dans les domaines économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

► **Dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La DGF constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

► **Dotation nationale de péréquation (DNP)**

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

► **Dotation de solidarité communautaire (DSC)**

La DSC est un versement au profit des communes membres qui est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond à un besoin de

péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de

Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité. Cette dotation est instituée de manière obligatoire par le conseil communautaire. Il doit alors adopter une délibération à la majorité des deux tiers de ses membres.

► **Dotation de solidarité urbaine (DSU)**

La DSU constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

► **Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**

Les droits de mutation perçus par la commune, qui comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire.

► **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

La DSIL a été créée en 2016 pour apporter un soutien aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans leurs projets d'investissement.

► **Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)**

Un EPCI est le nom technique donné en France aux structures intercommunales. On dit parfois : une intercommunalité.

► **Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'État. Ce dernier est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

► **Fonds national de Péréquation des ressources InterCommunes (FPIC)**

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

► **Projet de Loi de Finances**

Le projet de loi de finances (PLF) est le projet de budget de la France pour l'année à venir. Son élaboration suit un processus encadré et prend une année. Chaque année, le (PLF) est préparé au premier semestre et présenté par le Gouvernement à l'automne.